

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2013

ELECTION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DU CALENDRIER
ÉLECTORAL - (N° 701)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 136

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression des « conseillers territoriaux » mis en place par la Loi du 16 décembre 2010 a été votée par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Le Gouvernement souhaite désormais créer un scrutin binominal majoritaire par canton.

Cette représentation multiple apparaît compliquée à mettre en œuvre sur le terrain et risque de rendre encore plus difficile la compréhension de l'organisation territoriale par nos concitoyens.

Il est donc proposé de supprimer cet article.